

Une facture vous est adressée début octobre. Elle récapitule tous les prélèvements mensuels. Une facture de régularisation est émise en juillet.

CONTRIBUTION DES FAMILLES (assurance comprise)

(financement de la pastorale et des travaux)

Contribution selon le quotient familial (par an) :

360 € (QF < 500)

370 € (500 < QF < 1000)

380 € (QF > 1000)

Dons défiscalisés : chèque à joindre à l'ordre de la Providence ou
don en ligne : <https://soutenir.ec44.fr/#don>

Une réduction de 275 € sera faite lorsque 3 enfants sont inscrits dans l'ensemble scolaire Sainte-Anne Gwenrann (Ecole Saint-Aubin, Ecole Sainte-Marie, Collège Saint Jean-Baptiste, Lycée La Mennais)

FOURNITURES/ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Selon les classes, une somme entre 20 et 40€ vous est facturée tous les ans.

CANTINE - 4,30 € par REPAS soit 576,20 € par an pour 134 jours de cantine

La cantine est mensualisée en fonction du nombre de repas que vous souhaitez par semaine. Une régularisation est faite en juillet pour tenir compte du nombre de repas réellement consommés.

ÉTUDE SURVEILLÉE (à partir du CE1) - 1,60 € de l'heure soit 91,20 € pour 57 jours**Mode de règlement : contribution, restauration, étude, fournitures et sorties**

soit Prélèvement mensuel d'octobre à juin

soit Règlement par chèque

Si vous êtes séparés, on vous demande de préciser le mode de paiement

- 50 % père - 50 % mère

- 100 % père

- 100 % mère

ADHESION APEL - Association de Parents d'Élèves (cotisation ajoutée à la facture)

L'APEL prend une part active à la vie de l'école en proposant des actions pour financer les sorties et équiper l'école. Elle organise aussi des conférences éducatives.

- cotisation familiale 18,75€ (à régler une seule fois dans l'établissement où est scolarisé votre plus jeune enfant)

+ cotisation locale 6,25€ par établissement soit 25 €

- cotisation locale 6,25€ par établissement

- je ne souhaite pas adhérer à l'APEL